

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE 7 OCTOBRE 2019

Membre(s) présent(s) : Marie Diament, Suzette de Rome, Jacqueline Poirier, Emmanuelle Garnaud, Stéphane Fraser et Claude Caron

Membre(s) absent(s) : Vincent More

Tous formant quorum sous la présidence de Marie Diament, mairesse suppléante

Est aussi présente : Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 33 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Marie Diament.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2019-10-419 QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-10-420 QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

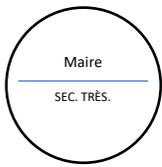
4. Information de la mairie

Le maire étant absent, aucune information n'est donnée à cette rubrique.

5. Information des conseillers (ères)

La conseillère Emmanuelle Garneau informe les personnes présentes qu'il y aura une rencontre de la Corporation portageoise de développement le mardi 8 octobre.

La conseillère Jacqueline Poirier et la directrice générale Line Petitclerc ont participé à une rencontre de la Commission de la sécurité publique le 19 septembre dernier - la municipalité est rattachée au service de sécurité incendie de Rivière-du-Loup avec un contrat de 5 ans. Cette rencontre nous a permis de constater que cette décision de se joindre au service de sécurité incendie de Rivière-du-Loup fut une excellente décision. Nous avons de bons services : le temps de réponse moyen pour les interventions est à moins de 10 minutes et nous avons aussi de bons services de prévention.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. Révision quinquennale du plan d'urbanisme

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder en 2020 à sa révision quinquennale du plan d'urbanisme,

ATTENDU QUE la municipalité entend aussi modifier les règlements de zonage, de lotissement, de construction et des permis et certificats;

ATTENDU QUE les projets de plan d'urbanisme et les différents règlements d'urbanisme ont déjà été rédigés en 2017 mais ont besoin d'être ajustés et améliorés;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise et l'accompagnement de la MRC peuvent être offerts contre rémunération prévue dans la Résolution numéro 2014-03-005-A du comité administratif de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce soutien de la MRC permettra de compléter l'exercice entamé mais non complété de révision quinquennale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-10-421

QUE le conseil municipal donne un mandat de soutien à la MRC pour l'accompagner dans sa démarche de révision quinquennale avec l'objectif d'adopter le plan d'urbanisme et les différents règlements avant l'automne 2020.

7. Dépôt du rôle d'évaluation triennale 2020, 2021 et 2022

La firme Servitech, évaluateurs agréés, a procédé à l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière pour le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation triennale 2020-2021-2022;

La secrétaire-trésorière a reçu tous les documents requis pour procéder au dépôt du rôle d'évaluation foncière pour le prochain cycle triennal 2020-2021-2022; un avis public a été affiché au bureau municipal et dans le journal municipal;

Le conseil municipal prend acte que le rôle d'évaluation foncière pour le prochain cycle triennal a été déposé tel que requis par la loi.

8. Renouvellement du contrat du journalier Thierry Côté

ATTENDU QUE Thierry Côté est actuellement employé de la municipalité comme journalier depuis le 2 octobre 2018 et que son contrat est venu à échéance;

ATTENDU QUE la municipalité est heureuse de la prestation de travail de Thierry Côté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire maintenant signer un contrat de travail pour une durée indéterminée et considérer Thierry Côté comme un employé permanent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-10-422

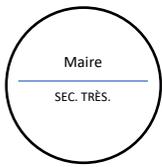
QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, et Marie Diamant, conseillère, à signer le contrat de travail de Thierry Côté en ces termes, débutant le 1^{er} octobre 2019.

9. Création d'un comité d'embauche pour les postes à pourvoir (Chalet des sports)

ATTENDU QUE la municipalité est actuellement en appel de candidatures pour les postes à pourvoir au Chalet des sports;

CONSIDÉRANT QU'il faut constituer un comité d'embauche sur lequel siège au moins un membre du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-10-423

QUE le conseil municipal mandate Marie Diamant et/ou Jacqueline Poirier, conseillères, afin de siéger sur le comité d'embauche pour les postes à pourvoir pour la saison hivernale au Chalet des sports.

10. Comité de relocalisation de la bibliothèque municipale pour juin 2020

ATTENDU QUE la Commission scolaire a demandé à la municipalité de déménager la bibliothèque à l'extérieur de l'école de Notre-Dame-du-Portage à la fin du mois de juin 2020;

CONSIDÉRANT QU'un local doit être trouvé pour recevoir temporairement la bibliothèque à partir de juin 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-10-424

QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, à former un comité de réflexion sur la relocalisation de la bibliothèque, composé de Jacqueline Poirier, Suzette de Rome et Emmanuelle Garnaud, conseillères, et des bénévoles responsables de la bibliothèque.

11. Révision des descriptions de tâches des employés de voirie, parc et bâtiments et grille salariale

ATTENDU QUE la directrice générale a procédé à une modification de la description de tâches des deux coordonnateurs voirie, parcs et bâtiments et à l'organigramme de la municipalité;

ATTENDU QUE les deux coordonnateurs ont de nouvelles responsabilités;

CONSIDÉRANT QUE la grille salariale de la municipalité a été établie par suite d'un exercice d'équité minutieux de plusieurs critères telles la formation, l'expérience, la dextérité et la coordination, l'imputabilité, la communication, la supervision, l'effort mental, la concentration et l'attention et l'effort physique;

CONSIDÉRANT QU'après une relecture de tout l'exercice ayant établi la grille salariale, il a été établi que le niveau attribué aux deux nouveaux postes (Coordonnateur entretien parcs, bâtiments et voirie et coordonnateur projets parcs, bâtiments et voirie) selon les critères devait refléter les nouvelles descriptions de tâches;

CONSIDÉRANT QUE ce changement au niveau des responsabilités entraîne un léger changement à la hausse du traitement des coordonnateurs;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des nouvelles grilles salariales et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE deux échelons supplémentaires ont été ajoutés à la grille salariale pour le poste de coordonnateur projets parcs, bâtiments et voirie pour tenir compte des nouvelles responsabilités qui y ont été ajoutées pour soutenir le travail de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE,

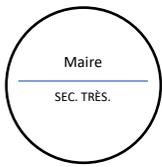
Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-10-425

QUE le conseil municipal mandate Vincent More, maire et Line Petitclerc, directrice générale, à signer de nouveaux contrats de travail prenant en compte ces modifications pour les deux coordonnateurs projet et entretien parcs, bâtiments et voirie avec effet à partir de juillet 2019 qui est la date de début des nouvelles responsabilités.

12. Aménagement du parc Julie Gagné : affectation financière

ATTENDU QUE l'aide financière prévue pour l'aménagement du parc Julie-Gagné a été légèrement plus basse que celle attendue (66 742,84 \$ au lieu de 70 638,74 \$), soit une différence de 3 895,90 \$;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

CONSIDÉRANT QUE le projet est terminé et que son financement doit être complété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-10-426 QUE le conseil municipal affecte un montant de 3 895,90 \$ du surplus non affecté au projet de parc intergénérationnel Julie-Gagné.

13. Mise à jour de la politique familiale

La municipalité de Notre-Dame-du-Portage ainsi que sept autres municipalités de la MRC partageront deux ressources pour la mise à jour des politiques familiales et pour les aînés, grâce à une mise en commun des aides financières.

La mise à jour de la politique familiale se mettra en branle au cours du mois d'octobre. La conseillère Jacqueline Poirier qui est responsable des questions familiales participera activement à ce travail accompagnée par des bénévoles de la Municipalité.

14. Avis de motion pour l'adoption ultérieure d'un projet de règlement no 2019-09-399 modifiant certaines dispositions contenues dans le règlement de zonage 90-06-127 dans le but de créer une zone particulière pour le noyau religieux.

Un avis de motion est donné par Emmanuelle Garnaud pour l'adoption ultérieure du projet de règlement modifiant certaines dispositions contenues dans le règlement de zonage 90-06-127 dans le but de créer une zone particulière pour le noyau religieux.

15. Adoption du projet de règlement no 2019-09-399 modifiant certaines dispositions contenues dans le règlement de zonage 90-06-127 dans le but de créer une zone particulière pour le noyau religieux

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement modifiant certaines dispositions contenues dans le règlement de zonage 90-06-127 dans le but de créer une zone particulière pour le noyau religieux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent projet de règlement à la séance du conseil municipal tenue le 7 octobre 2019 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec (L.R.Q, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

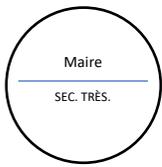
CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-10-427 QUE ce conseil municipal :

- adopte le projet de règlement numéro 2019-09-399
- indique que l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu à la salle du conseil le 4 novembre 2019 à 19 h, située au 200, côte de la Mer ;
- indique que la détermination de la date et de l'heure de cette assemblée publique de consultation sur le projet de règlement qui modifie le règlement de zonage est déléguée à la directrice générale de la municipalité;
- autorise la directrice générale à faire publier, en temps opportun, un avis public annonçant la tenue de toute assemblée publique de consultation devant se tenir sur ce projet de règlement.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

16. Demande de paiement de Patrimoine et Culture

ATTENDU QUE la municipalité désire contribuer annuellement à Patrimoine et Culture du Portage;

ATTENDU QUE Patrimoine et Culture du Portage offre une programmation diversifiée et appréciée des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution s'accorde avec la politique en place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-10-428 QUE le conseil municipal accorde un montant de 3 000 \$ à Patrimoine et Culture du Portage pour l'année 2019, comme prévu au budget.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

17. Lettre d'appui de URLS pour le projet Espace multifonctions sport-culture-tourisme

Le 19 septembre dernier, la municipalité a reçu une lettre d'appui du président de l'URLS, Émilien Nadeau, pour le projet Espace multifonctions sport-culture-tourisme. Cette lettre sera jointe aux demandes d'aide financière qui seront faites pour la réalisation du projet.

18. Refonte visuelle des sites municipaux de la MRC de Rivière-du-Loup

ATTENDU qu'en 2009, les 12 municipalités rurales du territoire se sont regroupées pour élaborer conjointement leur site *Web* sur le même système de gestion « Neural » conçu par monsieur Django Blais;

ATTENDU que ce regroupement des 12 municipalités a permis une économie financière importante et un partage d'expertise entre les ressources œuvrant à la mise à jour dans chaque municipalité;

ATTENDU que plusieurs améliorations technologiques ont été réalisées chaque année, mais que le graphisme et le visuel n'ont pas beaucoup changé depuis la mise en ligne;

ATTENDU que les sites *Web* présents sur Internet ont beaucoup évolué depuis 2009 et que les attentes des utilisateurs se sont beaucoup raffinées;

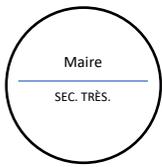
ATTENDU que les municipalités désirent développer une image distinctive et plus moderne à travers leur site tout en conservant l'arborescence actuelle des contenus;

ATTENDU que chaque municipalité qui souhaite adhérer au projet de refonte visuelle des sites *Web* devra signer un contrat avec le concepteur Django Blais directement;

En conséquence, il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-10-429 QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage :

- Accepte de participer au projet de refonte visuelle des sites Web des municipalités rurales;
- Accepte la soumission de Django Blais au montant total de 10 923.10 \$ (incluant les taxes) à diviser entre les municipalités participantes;
- Autorise la dépense maximale de 910.26 \$;
- Désigne Line Petitclerc, directrice générale pour signer le contrat avec monsieur Django Blais.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

19. Municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE la violence conjugale est un problème de relations de pouvoir qui peut entraîner des séquelles physiques et psychologiques graves, pouvant aller jusqu'à la mort;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-10-430 QUE le conseil municipal proclame la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, municipalité alliée contre la violence conjugale.

20. Quote-part 2020 Transport VAS-Y volet adapté

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au renouvellement de l'adhésion à Transport Vas-Y inc., le transport collectif et adapté pour la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage renouvelle son adhésion, confirme sa participation au transport adapté et :

- 1- désigne la MRC de RDL comme étant l'organisme mandataire,
- 2- confirme l'adoption des prévisions budgétaires au montant de 511 259 \$,
- 3- confirme l'adoption de la tarification au montant de 3,25 \$ du déplacement,
- 4- confirme que Transport Vas-Y inc. est l'organisme délégué;
- 5- confirme que le montant de sa contribution financière est de 3 735 \$ pour 2020.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents

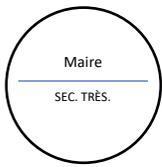
2019-10-431 QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage renouvelle son adhésion à Transport Vas-Y inc. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 avec une quote-part de 3 735 \$.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

21. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

487, route du Fleuve – rénovation extérieure

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover l'extérieur de la résidence, la galerie, les poutres de soutien, le garde-corps, la porte avant et le revêtement extérieur;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

CONSIDÉRANT l'analyse faite par le comité selon les critères et objectifs du règlement sur les PIIA relativement à l'harmonisation des matériaux et des couleurs pour le secteur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU demande au conseil d'inviter les propriétaires à la prochaine réunion du comité afin de discuter de leur projet, entre autres le choix des couleurs et matériaux.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-10-432

QUE le conseil municipal invite les propriétaires à la prochaine réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) afin de discuter de leur projet, entre autres le choix des couleurs et matériaux.

399, route du Fleuve – rénovation bâtiment complémentaire

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover l'extérieur du bâtiment, à l'ajout de fenêtres et portes afin d'en améliorer son apparence;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents

2019-10-433

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

327, route de la Montagne – agrandissement bâtiment complémentaire

ATTENDU QUE la demande consiste à agrandir le cabanon afin de créer un espace de rangement supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la toiture proposée avec un seul versant ne s'harmonise pas avec le bâtiment actuel;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'exiger que la toiture ait deux versants comme celle du bâtiment existant, demande que l'agrandissement soit en retrait par rapport au bâtiment existant et d'accepter les matériaux et couleurs proposés dans la demande ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents

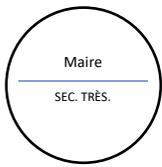
2019-10-434

QUE le conseil municipal exige que la toiture ait deux versants comme celle du bâtiment existant, demande que l'agrandissement soit en retrait par rapport au bâtiment existant et accepte les matériaux et couleurs tels que proposés dans la demande.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

22. Activités à venir - programmation d'automne

- Dîner de l'envol des aînés – 16 octobre
- Formation Gardiens avertis – 19 octobre
- Dégustation de VIN par le Vignoble Amouraska – 25 octobre
- Bricolage d'Halloween et de Noël – 27 octobre et 8 décembre
- Démystifier le stress et l'anxiété de l'enfance à l'adulte – 11 novembre
- Initiation à la mosaïque – 2 et 9 novembre
- Maquillage avec Fabienne Tercaefs – 16 novembre
- Confection de chandelier – 23 novembre
- Portage de bébés – 23 novembre
- Concert de Noël organisé par Patrimoine et Culture et la Fabrique – 30 novembre
- Dîner de l'envol des aînés – 11 décembre



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

23. Prêt de la salle pour les activités de loisir

ATTENDU QUE la majorité des activités de loisirs prennent place à la salle Gilles-Moreau du Chalet des sports et que la municipalité veut offrir des activités avec des spécialistes à des coûts les plus bas possible pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les activités de tricot et de bridge sont offertes à un coût minime à la population;

CONSIDÉRANT que l'activité de danse en ligne est offerte à un coût raisonnable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-10-435

QUE le conseil municipal accepte de louer gratuitement la salle Gilles-Moreau au club de tricot et de bridge, et au tarif de 30 \$ par soirée pour l'activité de danse en ligne.

24. Contrat de service pour le remplacement de la coordonnatrice aux loisirs, culture et vie communautaire

ATTENDU QUE la coordonnatrice aux loisirs, culture et vie communautaire est en absence temporaire pour maladie;

ATTENDU QU'il n'est pas possible pour la municipalité d'aller en appel de candidatures tant qu'il est impossible de déterminer la durée du congé de la coordonnatrice;

CONSIDÉRANT QU'un contrat de service à durée limitée est une solution temporaire pouvant répondre aux besoins immédiats de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'expérience et les compétences d'une candidate retenue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-10-436

QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, à signer un contrat prévoyant un maximum de 700 heures pour retenir les services d'Isabelle Paquin à titre de remplaçante de la coordonnatrice des loisirs.

25. Impliquez-vous dans votre milieu, devenez membre d'un comité!

Le comité des loisirs, le comité consultatif en urbanisme et d'autres organismes de la Municipalité ont besoin de vous et de vos idées. Voici les personnes ressources qui vous informeront sur leur comité :

Comité loisirs : Isabelle Paquin, coordonnatrice aux loisirs, culture et vie communautaire : 418 862-9163, poste 225 ou par courriel à loisirs@notre-dame-du-portage.ca

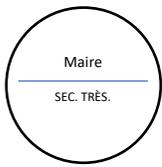
Comité consultatif en urbanisme : Gaston Lamarre, inspecteur municipal, 418 862-9163, poste 223, ou par courriel à urbanisme@notre-dame-du-portage.ca;

Association du Chemin du Portage : Gérald Dionne, agent de développement rural, 418 551-8423 ou par courriel à gdionne@mrcrdl.quebec;

Corporation portageoise de développement : Jonathan Loquet, président, 418 863-6759 ou par courriel à j_lacle@videotron.ca.

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

26. Résolution portant sur le consentement du conseil municipal pour l'application des dispositions des RCI de la MRC par l'inspecteur municipal en bâtiment



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup a adopté plusieurs règlements de contrôle intérimaire (numéros : 147-06, 148-06, 153-07, 168-09 et 183-12);

ATTENDU qu'en vertu du 2^e paragraphe de l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC a désigné à cette fin le fonctionnaire de chaque municipalité pour appliquer les dispositions contenues dans les RCI;

ATTENDU que pour que cette désignation soit valide, tel que mentionné dans le 2^e paragraphe de l'article 63, il est nécessaire que le conseil de la municipalité y consent;

ATTENDU qu'il est souhaitable, pour des fins d'efficacité et de service aux citoyens, que ce soit l'inspecteur en bâtiment de la municipalité qui applique les dispositions contenues dans les RCI de la MRC;

ATTENDU qu'il est impératif de disposer d'une résolution de consentement d'application des RCI lors d'un recours devant la Cour municipale;

ATTENDU que la MRC est disposée à assurer un soutien technique au personnel municipal désigné pour l'application de ces RCI;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-10-437 QUE le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage consent à l'application des règlements de contrôle intérimaire de la MRC de Rivière-du-Loup et désigne l'inspecteur en bâtiment de la municipalité pour l'application des dispositions contenues dans les RCI de la MRC.

27. Schéma de couverture des risques d'incendie révisé en matière de sécurité incendie de la MRC

ATTENDU QUE la résolution numéro 2019-08-307-C du 15 août 2019 adoptant le projet de schéma de couverture des risques en matière de sécurité incendie révisé de la MRC de Rivière-du-Loup et autorisant ce conseil à le soumettre au ministre pour analyse et attestation de conformité, le tout conformément à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4);

ATTENDU QUE l'attestation de conformité du schéma délivrée par la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, le 25 juin 2019 et reçue par la MRC le 2 juillet 2019;

ATTENDU QUE copie du schéma de couverture des risques d'incendie révisé a été remise au conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garneau et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-10-438 QUE le conseil municipal accuse réception du schéma de couverture des risques d'incendie révisé en matière de sécurité incendie de la MRC.

DONS ET PARTICIPATIONS

28. Demande de don pour l'Auberge la Clé des Champs

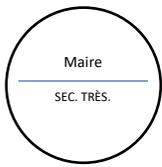
ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de don de la part de l'Auberge la Clé des Champs;

ATTENDU QUE l'Auberge la Clé des Champs offre des camps de vacances et des séjours de répit pour les personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que le conseil municipal désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

2019-10-439 QUE le conseil municipal accorde 100 \$ à l'Auberge la Clé des Champs

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

29. Dépôt des deux états financiers comparatifs – septembre 2019

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

30. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation septembre 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-10-440 QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 130 967,84 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

31. Période de questions et réponses (facultatives)

Des citoyens(ne)s posent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge sa directrice générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Un citoyen se demande pourquoi la résolution concernant la violence conjugale, vise plus la violence faite aux femmes. Ne devrait-on pas mentionner toute forme de violence conjugale? La réponse est que malheureusement la violence conjugale touche beaucoup plus les femmes encore aujourd'hui.

Un citoyen demande s'il y aura une Assemblée publique pour le changement de règlement de zonage. La réponse est positive : il y en aura une le 4 novembre prochain à 19 h.

Un citoyen mentionne que le Parc des Grèves a besoin d'être amélioré, le mobilier urbain est usé et désuet et que celui-ci est très fréquenté.

32. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Suzette de Rome, la séance est levée à 20 h 30.

Marie Diament
Mairesse suppléante

Line Petitclerc
Directrice générale / secrétaire-trésorière